



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### maladies mentales

Question écrite n° 36737

#### Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le caractère particulièrement dangereux de certains traitements psychiatriques. Un nombre important de faits divers a montré récemment que certains traitements psychiatriques pouvaient s'avérer dangereux pour leurs utilisateurs ainsi que pour l'entourage des malades ou anciens malades. Les produits psychotropes sont connus pour développer des effets secondaires parfois violents et incontrôlables. Il apparaît ainsi nécessaire d'entamer une réflexion sur la prescription de certains traitements aux patients les plus vulnérables, ainsi que sur le suivi des malades. Il en va de la sécurité des malades et de leurs proches. Il lui demande dès lors quelle est sa position sur cette question.

#### Texte de la réponse

La dangerosité présumée des médicaments psychotropes pour leurs utilisateurs ou leur entourage, préjugé encore trop souvent répandu, est préjudiciable au recours aux soins des patients atteints de troubles psychiatriques et contribue à la stigmatisation persistante de l'image attachée à la maladie mentale. De fait, en cas d'événement ponctuel provoqué par une personne malade, une place trop large est donnée au sensationnel sur le sujet, au détriment d'une information documentée sur les possibilités et l'efficacité des traitements disponibles. Les médicaments psychotropes, utilisés dans le respect de l'autorisation de mise sur le marché en vigueur, des recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé et des référentiels existants, ont fait la preuve de leur efficacité. Du fait d'une représentation négative de la maladie mentale et des traitements, on constate, en France, notamment en cas de troubles dépressifs, une sous-utilisation des traitements antidépresseurs, ce qui représente pour les malades une perte de chance. S'agissant des neuroleptiques, leur effet spécifique est démontré dans les psychoses délirantes chroniques, dès les premiers épisodes et tant sur la prévention du suicide que sur la prévention des récives et de la chronicisation ; de même, en matière de thymorégulateurs il est extrêmement important de réduire le retard à l'institution d'un traitement dont l'effet est là aussi démontré chez les personnes atteintes de troubles bipolaires (consensus international). Ce retard est l'un des déterminants de la gravité et la qualité de la prise en charge influe de façon déterminante sur le pronostic à moyen (suicide) et à long terme (handicap). Il importe de ne pas contribuer à stigmatiser des médicaments efficaces ni diffuser de telles idées qui nuisent durablement au recours aux soins et au bon suivi des patients par leur médecin traitant. Une campagne d'information et de communication grand public sera lancée en 2005 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Elle aura pour objectif de faciliter la reconnaissance des troubles mentaux les plus fréquents en population générale, le recours aux soins et d'informer sur les possibilités de traitements et leurs avantages.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question : 36737**

**Rubrique : Santé**

**Ministère interrogé : santé**

**Ministère attributaire : santé**

Date(s) clé(s)

**Question publiée le : 30 mars 2004, page 2442**

**Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4784**